

RAPPORT N°2 : CAUTIONNEMENT BANCAIRE POUR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE PRABOURE

M. le Président rappelle qu'ALF est actionnaire majoritaire au sein de la SEM de Prabouré.

La SEM de Prabouré investit chaque année pour compléter son offre de loisirs au sein du Parc d'activités de Montagne été/hiver. En 2021, elle prévoit de créer une tour récréative sur le site de Prabouré.

Pour mener à bien son programme d'investissement, elle prévoit d'emprunter la somme de 523 000 € au CIC de Montbrison - 59 Rue Tupinerie - 42600 MONTBRISON.

Afin d'obtenir l'autorisation de contracter cet emprunt, le CIC de Montbrison demande à l'actionnaire majoritaire de se porter caution solidaire et indivisible de la SEM. Cette caution est délivrée en garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes que la SEM devra à la banque au titre du crédit souscrit et ce, à hauteur de 80% du montant global emprunté.

M. le Président propose au Conseil de Communauté de se porter caution pour l'emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

Emprunt de la SEM de Prabouré contracté auprès du CIC de Montbrison :

Prêt à taux fixe

- Montant initial : 523 000 €
- Durée : 144 mois
- Taux d'intérêt : 1.8 %

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- approuver le fait qu'ALF se porte caution solidaire et indivisible de la SEM de Prabouré pour l'emprunt décrit ci-dessus ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.